

## EVENEMENTS D'ALGERIE.

FREYSSINET, président de l'UNEF. A l'occasion des événements d'Algérie, l'UNEF a été amenée à prendre la même attitude qu'en mai 1958, c'est-à-dire, en dehors des problèmes de technique politique dont elle n'a pas à tenir compte, à affirmer clairement son attachement aux règles démocratiques en travaillant avec tous ceux qui étaient attachés aux mêmes principes.

L'action de l'UNEF peut être considérée, d'une part, sur le plan interne, d'autre part, sur celui de ses relations avec un certain nombre d'organisations.

Sur le plan interne, deux faits sont à relever : la grève du 27 janvier et l'arrêt de travail du 1er février.

Le 26 au soir, des tracts étaient distribués invitant à une grève nationale pour le lendemain. Nous avons eu le sentiment qu'il s'agissait d'une tentative de coup de force. Nous avons estimé que les émeutes d'Alger constituaient un grave danger pour le fonctionnement normal de la démocratie dans la mesure où elle existait et il nous a paru nécessaire d'éviter toute possibilité de transfert de cette agitation. Nous nous sommes donc opposés à cette grève, affirmant que les AG. feraient respecter le libre accès des salles de cours.

Cette grève fut un échec total et si l'on a pu redouter des incidents à la faculté de droit, ils ne se sont finalement pas produits.

Dès le début de la semaine du 24 au 30, nous avons senti la nécessité de rassembler, d'une part, les forces syndicales, d'autre part, les mouvements de jeunesse qui entendaient se placer au-dessus des luttes partisans pour défendre les principes essentiels de la démocratie.

Le vendredi 29, un comité de coordination des groupes d'études et de recherches des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP) se réunissait et votait à l'unanimité le texte que voici.

Je crois que cette convergence des organisations est un fait à noter.

Sur le plan syndical, l'action fut plus laborieuse à mettre sur pied.

Avec les syndicats universitaires, notre premier projet consistait, vu l'interdiction de toute manifestation sur la voie publique, à déposer une gerbe dans la cour de la Sorbonne à la mémoire des universitaires morts pour la liberté en vue de marquer que les universitaires étaient prêts à défendre cette liberté. Cette manifestation était approuvée par le recteur Sarrailh, mais le gouvernement ayant estimé qu'elle entraînait dans la catégorie des manifestations interdites, elle ne put avoir lieu.

Nous nous sommes donc limités à publier un communiqué commun FEN-UNEF dans lequel les deux organisations regrettaient de

ne pouvoir rendre hommage aux universitaires morts pour la liberté et réaffirmaient leur volonté de défendre la démocratie.

L'action avec les syndicats ouvriers semblait difficile et les possibilités d'action ne se sont précisées que le 29. Le 30, une réunion a groupé tous les représentants des syndicats enseignants et ouvriers à l'exception de FO. Une action commune fut alors décidée pour la défense de la démocratie et le texte suivant fut publié séparément, mais simultanément, par chacune des organisations.

Quelques heures plus tard, FO donnait son accord et ce fut alors l'arrêt du travail du 1er février entre onze heures et midi. Dans le milieu étudiant, ce fut une réussite totale dans l'immense majorité des cas. Les cours furent, dans la plupart des cas, remplacés par une réunion au cours de laquelle professeurs et élèves expliquèrent le sens de la manifestation. Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, plus de 3.000 étudiants et une quinzaine de professeurs se retrouvèrent et adoptèrent une motion.

Il est important de préciser que le mouvement fut suivi dans la quasi totalité des villes de France.

Tel est le rapport que je désirais présenter sur l'action de l'UNEF durant cette période. Les AG. vont avoir maintenant à se prononcer à la fois sur cette action et sur les prolongements qu'il convient de lui donner.

Je rappelle que nous l'avons située dans un double souci : défense de la démocratie et attachement au principe de l'autodétermination - nous avons adopté la terminologie à la mode - que nous défendons depuis plusieurs années sous le nom de libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il nous paraît inadmissible d'admettre qu'une minorité puisse en interdire l'exercice.

Ce sont ces deux points que je vous demande maintenant de discuter. (Applaudissements.)

THAMIN (Paris-Sciences). Est-ce l'UNEF qui a contacté les syndicats ou bien ceux-ci qui vous ont invité à faire grève?

FREYSINET, président de l'UNEF. L'UNEF pouvait difficilement proposer un ordre de grève aux syndicats. Elle a joué un rôle de recherche et de liaison entre eux. C'est elle qui a pris l'initiative d'organiser cette réunion des syndicats, mais le principe d'un arrêt de travail avait été adopté dès la veille par la CFTC. Le problème était de synchroniser les actions.

THAMIN (Paris-Sciences). Quand as-tu commencé ce travail de liaison ?

FREYSINET, président de l'UNEF. Dès que nous avons eu connaissance des événements d'Alger.

DELAMOTTE (Paris-Sciences). Je regrette que les tracts de l'UNEF aient été distribués à la Faculté des sciences sans que la corpo ait été prévenue.

FREYSINET, président de l'UNEF. Tu m'avais dit la veille que la corpo des sciences ne ferait rien.

DELAMOTTE. (Paris-Sciences). Etait-ce une raison pour distribuer des tracts dans l'enceinte de l'AG ?

FREYSINET, président de l'UNEF. Nous n'avons pas à contrôler par quelles portes les étudiants en lettres entrent à la Sorbonne !

... (AGEMC). Point d'information.

Ce jour-là, j'ai moi-même prévenu la corpo de sciences qu'un tract allait sortir dans la soirée.

DELAMOTTE (Paris-Sciences). Ce n'est pas vrai !

LE PRESIDENT. On s'écarte du sujet.

GOSSELIN (Paris-Droit). L'UNEF a pris une fois de plus une position politique. (Mouvements divers.) Elle aurait dû se borner à suivre la sage attitude de la FEP qui a fait paraître un communiqué affirmant qu'elle était étrangère à tous ces ordres et contrordres de grèves. (Rires)

DUPONT (Lille). Freyssinet a très bien expliqué le déroulement des événements.

La réaction des étudiants a été un succès national car les travailleurs ont obéi en masse à l'ordre de grève.

Contrairement à ce que pense le camarade de Paris-Droit, le problème algérien se pose à nous comme un problème national. Il nous touche comme l'ensemble de la nation. Aussi n'avons-nous pas le droit de nous taire.

Il est nécessaire de le réaffirmer parce que le contexte actuel est favorable à une paix rapide en Algérie, parce que l'opinion française tout entière a été éveillée au problème et est prête à revendiquer cette paix.

Il s'est avéré que la pacification ne résoudrait rien et que la seule possibilité de paix résidait dans la négociation. Il faut le dire et non pas faire preuve d'hypocrisie. Nous avons d'ailleurs préparé à ce sujet une motion qui va vous être présentée.

Nous devons profiter de la sensibilisation des étudiants au problème pour lancer une action revendicative en vue d'obtenir qu'un mouvement national se dessine en faveur d'une paix immédiate en Algérie. (Applaudissements sur de nombreux bancs)

LE PRESIDENT. Voici cette motion, présentée par Lille, la FGEL, Grenoble et les ENS :

"l'Assemblée générale de l'UNEF, réunie à Paris le 14 Février 1960, après le coup de force du 24 Janvier, nouvelle manifestation des dangers permanents que la poursuite de la guerre d'Algérie fait peser sur la démocratie ;

"APPROUVE sans réserve l'action du bureau et se félicite particulièrement de la réussite de l'arrêt du travail du 1er février décidé en commun par toutes les organisations syndicales et observé par l'ensemble des travailleurs ;

"CONSTATE le bien-fondé des positions prises antérieurement par l'UNEF sur le problème algérien ;

"RAPPELLE sa volonté de voir s'engager rapidement,

avec les représentants des combattants, des négociation portant sur les modalités d'un cessez-le-feu et sur les garanties qui leur seront fournies quant à la liberté de la consultation électorale qui doit suivre pour que le peuple algérien puisse librement disposer de lui-même".

GODEZ (FGEL). Je voudrais féliciter l'UNEF pour son travail. Elle a empêché qu'on puisse associer une partie même minime de notre organisation au mouvement insurrectionnel d'Alger. Elle a agi en tant que syndicat et aussi parce que ce mouvement était orienté contre l'évolution libérale de la politique en Algérie en faveur de laquelle elle s'était prononcée depuis longtemps.

Nous félicitons également l'UNEF pour l'arrêt de travail du 1er février. En la circonstance, elle a répondu exactement à sa vocation, qui est une vocation syndicale et non pas politique, en réussissant, allant au-delà des tendances, à faire l'unité de tous ceux qui sont attachés à la démocratie.

Est-il nécessaire, dans ces conditions, de présenter une nouvelle motion? Oui, parce qu'étant donné l'ambiguïté du contexte politique actuel, il est indispensable d'affirmer de manière encore plus précise notre position traditionnelle à l'égard du problème algérien et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

SIMON (Nancy). Deux faits nouveaux sont intervenus depuis les événements de janvier.

D'abord une incontestable prise de conscience dans le milieu étudiant et l'opinion publique en général de la gravité des répercussions de la guerre d'Algérie, et en particulier du fait que l'auto-détermination est la seule voie logique à suivre dans l'immédiat pour parvenir à la solution du problème.

Ensuite, à cette occasion, le général de Gaulle, président de la République, a indiqué pour la première fois le nombre de milliards que cette guerre nous coûtait et - ce qui n'avait jamais été fait de façon aussi explicite - il a reconnu que l'avenir du pays était bouché et le resterait tant que ne serait pas levée l'hypothèque algérienne.

Ces deux constatations étaient essentielles pour cette prise de conscience de l'opinion publique.

L'attitude de l'UNEF a été excellente parce qu'elle a aidé à cette prise de conscience. Nous nous en sommes rendus compte à Nancy - ce ne fut peut-être pas le cas à Paris-Droit - car les étudiants de base ont tout de suite compris les raisons du mouvement déclenché le samedi à Paris et, dès le lundi, ils ont suivi presque en totalité leur bureau national. (Applaudissements).

Le président de la République nous a donné une carte nouvelle en proclamant ainsi que l'avenir de notre pays était bouché. C'est la première fois que nous voyons concrétiser que tout ce que nous avons dit était vrai, juste et nécessaire. Aussi est-il indispensable que nous jouions cette clarté.

UNE VOIX. Jouez-la ! (mouvements divers)

SIMON (Nancy). Pour aider à poursuivre l'action engagée

nous vous soumettons un texte qui définit ce pour quoi nous sommes mandatés.

Dans mon esprit, ce n'est pas une motion, du moins pour le moment, parce que nous ne voulons pas alourdir le débat. Mais si une autre AG. désirait reprendre à son compte les idées qui y sont exprimées, l'AG de Nancy le transformerait alors en motion.

Voici ce texte :

"Prenant acte du fait que les positions de l'UNEF à l'égard du problème de la guerre d'Algérie se sont vues confirmées de façon éclatante par la déclaration du président de la République reconnaissant, face à l'opinion publique et pour la première fois, le coût de la guerre et le fait que l'avenir du pays est bouché tant que subsistera l'hypothèque algérienne ;

"Mandate le bureau de l'UNEF :

- Pour organiser une conférence de presse commentant les motions des instances précédentes de l'UNEF dans cette optique ;

- Pour mettre en valeur la nécessité évidente, vu les considérants desdites motions et la déclaration du président de la République, d'aboutir à une solution immédiate du problème algérien, solution dont le principe a été défini ;

- Pour engager les AG. à travailler sur le même thème, afin d'obtenir des étudiants une prise de conscience des conclusions logiques d'une telle déclaration du président de la république. "

COUESLANT (Paris-Droit). Je ne voulais pas prendre part à ce débat, mais Paris-Droit a été mis en cause. Je suis persuadé que la majorité des étudiants que je représente ont pris position pour ou contre l'autodétermination, et la plupart pour. Seulement, ils n'ont pas attendu le 24 janvier 1960 pour en prendre conscience ! (Rires sur un certain nombre de bancs.)

LE PRESIDENT. Faites-nous l'honneur de croire que nous non plus !

COUESLANT (Paris-Droit). Cela n'apparaît pas dans vos interventions !

LE PRESIDENT. Je suis saisi, par Paris-Droit et Langues O, de la motion préjudicielle suivante :

"L'assemblée générale,

"Se déclare incompétente sur toute prise de position politique, et en conséquence se refuse à examiner la motion présentée par Lille. "

C'est d'abord cette motion que je mets en discussion.

DUPONT (Lille). Nous nous sommes efforcés, en déposant notre motion, de ne pas tomber dans la politique (Rires sur certains bancs.) par exemple en définissant, sur le plan technique, la manière de résoudre le problème algérien.

Ce problème nous touche en tant que jeunes, étudiants et syn-

dicalistes. Donc nous avons à en parler. Or, après cinq ans de guerre en Algérie, Il se pose à nouveau d'une manière très aiguë. D'autre part, nous sommes dans un contexte général d'opinion favorable à une solution rapide. En tant qu'étudiants, nous demandons simplement que cette solution rapide soit mise en oeuvre, en d'autres termes que les Algériens puissent s'exprimer librement.

Il n'y a rien de plus dans cette motion, en tout cas pas ce que Paris-Droit a voulu lui attribuer. ( Applaudissements sur de nombreux bancs. )

LE PRESIDENT. Je mets aux voix la motion préjudicielle. Appel nominal ? (Marques de dénégation )

(La motion préjudicielle n'est pas adoptée.)

Ont voté pour : Paris-Sciences, Pharmacie, Supdeco, Paris-Droit, Langues O, Montpellier, TP, Commerce, Nantes, Nice, Paris-Dentaire, Limoges et HEC.

LE PRESIDENT. Nous reprenons la discussion de la motion présentée par Lille.

DELENNE (Aix). Aix est absolument d'accord avec les trois premiers points de cette motion et félicite le bureau de son action.

Nous-mêmes, nous avons su prendre nos responsabilités, mais notre AG. commence à peine à travailler. Elle n'a pas encore pu étudier le problème algérien et c'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote en ce qui concerne le dernier point.

Etant donné qu'il faudra sans doute se prononcer sur l'ensemble de la motion et non par division, je serai obligé de m'abstenir.

BOUTELLIÉ (Langue O). Nous aurions pu, à la rigueur, demander une disjonction, mais à quoi bon reprendre éternellement les mêmes arguments pour montrer le caractère politique de certaines prises de position ?

Ce domaine ne nous concernant pas, nous ne prendrons pas part au vote.

...(TP). Il est bien évident que chacun de nous a pris conscience du problème qui se pose et que nous avons tous une opinion. Seulement, n'ayant pas été mandaté par mon AG, je ne puis préjuger son opinion. Aussi ne prendrai-je pas part au vote.

LE PRESIDENT. QUELQU'UN propose-t-il une disjonction ?

COUESLANT (Paris-Droit). C'est inutile, car elle serait refusée.

J'indique simplement que, sur les deux premiers paragraphes, J'aurais voté contre et que, sur le troisième, je n'aurais pas pris part au vote.

SIMON (Nancy). Nancy votera la motion.

Ce que nous avons voulu souligner tout à l'heure, c'est que le principe essentiel qui doit être le point de départ d'une réflexion intense des AG et des étudiants, c'est le nombre de phrases que j'ai cité, à savoir que l'avenir du pays est bouché du fait de la guerre d'Algérie. Il est indispensable de le placer en exergue dans toutes nos prises de position car, moins que

jamais, le problème ne saurait être posé autrement.

LE PRESIDENT. Je mets aux voix la motion . Appel  
Nominal ? (Marques de dénégation.)

(La motion est adoptée)

A voté contre : Paris-Droit.

Abstentions : Bordeaux, Aix, HEC.

N'ont pas pris part au vote : Langues O, Paris-Sciences,  
Paris-Droit, Montpellier, Nantes, Nice, TP, Paris-Dentaire,  
Cartel commerce, Pharmacie, Supdeco et Paramédicaux.

(Freyssinet remplace Danton à la présidence de la séance.)

**Compte rendu de l'Assemblée générale de  
l'UNEF des 13 et 14 février 1960**

Pages 116 à 123

(Il n'y a pas de page 119)